

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2014-04-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois d'avril deux mille quatorze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Anick Leclerc

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2014-04-073

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Adoption du procès-verbal du 10 mars 2014
7. Adoption des comptes à payer
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Avis de motion, modification règlement de zonage ajoutant un usage
11. Adoption règlement d'emprunt, voie de contournement
12. Demande de dérogation mineure, Jean-François Bédard
13. Demande de dérogation mineure, Fabrique de Portneuf

14. Vente terrain, monsieur Simon-Pierre Julien
15. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
16. Mandat DeRico, établir la valeur marchande d'un lot
17. Acceptation offre de services, dossier édifices municipaux (retiré)
18. Nomination président au Comité consultatif d'urbanisme
19. Fermeture du centre des loisirs pour la période trois (3)
20. Autorisation de passage « Grand défi Pierre Lavoie »
21. Autorisation de passage « Fondation HEC Montréal »
22. Demande d'un certificat d'autorisation au MDDEFP pour la réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – phase III
23. Adoption de l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro
24. Embauche de préposés aux travaux publics
25. Achat de sulfate ferrique
26. Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux
27. Contrat de peinture, caserne sud
28. Réorganisation offre de services en matière de sécurité incendie
29. Inscription à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme
30. Mise à jour de la carte urbaine
31. Mandat Mission HGE, forages exploratoires
32. Achat de trois débordemètres
33. Mandat BPR, pour compléter les plans et devis
34. Demande MTQ, pavage accotement côte du « C »
35. Information quai de Portneuf
36. Période de questions sur les sujets traités.
37. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h38 Fin : 19h49 suspendu
 20h02 20h15

Rés.2014-04-074

Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf

Madame Caroline Beaulé de la firme Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, lequel laisse voir des revenus de 5 165 666 \$, des dépenses de 5 077 665 \$, des revenus d'investissements de (228 293 \$) et des affectations de 151 730 \$ et un résultat d'exercice de (48 562 \$).

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, tel que préparé par Bédard Guilbault, comptables agréés.

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 31 mars 2014 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 14 avril 2014, par la directrice générale et trésorière.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 avril 2014. (du 11 mars au 14 avril 2014)

Rés.2014-04-075

Adoption du procès-verbal du 10 mars 2014.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 mars 2014 soit accepté tel que présenté.

Rés.2014-04-076

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 446 410.25 \$.

Liste des comptes à payer	245 099.05 \$
Liste des chèques émis	64 279.76 \$
Liste des chèques manuels	24 849.08 \$
Liste des paiements en ligne	44 210.26 \$
Dépôt salaires	67 972.10 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 mars 2014 est déposé au conseil municipal, le 14 avril 2014.

Dépôt du procès-verbal de Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 19 février 2014 est déposé au conseil municipal, le 14 avril 2014.

Avis de motion, modification règlement de zonage ajoutant un usage

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement de zonage en ajoutant l'usage atelier d'entrepreneur général et spécialisé dans la zone C-2.

Rés.2014-04-077

Adoption règlement d'emprunt, voie de contournement

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

QUE le règlement #153 « Décrétant une dépense de 3 225 290 \$ et un emprunt de 3 225 290 \$ pour la construction d'un chemin de contournement » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et deux voix défavorables. Mesdames Diane Godin et Annick Leclerc enregistrent leur dissidence.

Rés.2014-04-078

Demande de dérogation mineure, Jean-François Bédard

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 21 mars 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation de la résidence existante non parallèle à la rue St-Charles et avec une marge arrière de 8.69 mètres au lieu de 9 mètres, prescrit aux articles 6.1.2 et 6.1.4 du règlement de zonage numéro 116;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9975 55 9986 situé au 1171, rue Saint-Charles.

Rés.2014-04-079 Demande de dérogation mineure, Fabrique de Portneuf

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 21 mars 2014;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à permettre une marge latérale de 3.34 mètres au lieu de 6 mètres, prescrit à l'article 6.2.3 du règlement de zonage numéro 116.

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9875 65 5152 situé au 481, rue Notre-Dame.

Rés.2014-04-080 Vente terrain, monsieur Simon-Pierre Julien

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 4 166 949 situé sur la rue de la Rivière, d'une superficie approximative de 490,3 mètres carrés, à raison de 10.76 \$ le mètre carré (1.00 \$ le pied carré), à monsieur Simon-Pierre Julien.

QUE les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2014-04-081 Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant que l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

Considérant que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution MMQ.

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 14 avril 2014.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Rés.2014-04-082 Mandat DeRico, établir la valeur marchande d'un lot

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate DeRico Experts-Conseil pour établir la valeur marchande du terrain portant le numéro de lot 2 980 765 situé sur la rue Lucien-Thibodeau pour un montant de 1 850 \$ taxes non incluses.

Rés.2014-04-083 Nomination présidente au Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE madame Karine St-Arnaud soit nommée présidente du Comité consultatif d'urbanisme.

Rés.2014-04-084 Fermeture du centre des loisirs pour la période trois (3)

Considérant que la convention collective prévoit à l'article 8.04 c) quatre périodes de travail;

Considérant que l'achalandage est diminué en période estivale;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le centre des loisirs situé au 451 boul. Gauthier soit fermé pour la période 3, soit de la première (1^{re}) semaine du mois de juillet à la fin de la dernière semaine du mois d'août.

Rés.2014-04-085 Autorisation de passage « Grand défi Pierre Lavoie »

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de La Course au secondaire du Grand défi Pierre Lavoie sur notre territoire le 24 mai 2014.

Rés.2014-04-086 Autorisation de passage « Fondation HEC Montréal »

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation HEC Montréal sur notre territoire le 7 ou le 8 juin 2014.

Rés.2014-04-087 Demande d'un certificat d'autorisation au MDDEFP pour la réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – Phase III

Attendu que la Ville de Portneuf entend procéder au remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts incluant un nouvel émissaire à la Rivière Portneuf et qu'un certificat d'autorisation du MDDEFP est requis pour ce faire;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise, par copie certifiée conforme par la greffière de la présente résolution, la firme CIMA+, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 32 et suivants au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le dossier mentionné ci-haut en préambule.

QUE soit mandatée la firme CIMA+ afin de fournir, à la fin des travaux de réfection de la 1^{re} et de la 2^e Avenue – phase III, une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

QUE soit émis un chèque au montant de 533 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie pour les frais reliés à l'analyse de ce dossier.

Rés.2014-04-088 Adoption de l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2% des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro;

Rés.2014-04-089

Embauche de préposés aux travaux publics

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Leclerc Hamel à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 28 avril au 29 août 2014
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
au taux horaire établi à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Yoan Rochefort à titre de préposé aux travaux publics aux conditions suivantes :

pour la période du 28 avril au 29 août 2014
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
au taux horaire établi à la convention collective

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable.

Rés.2014-04-090

Achat de sulfate ferrique

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de sulfate ferrique pour une dépense maximale de 6 000 \$ taxes incluses.

Rés.2014-04-091 Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf retienne les services de madame Jessica Thibodeau Savard à titre de coordonnatrice du terrain de jeux, pour une période de 10 semaines débutant le 9 juin jusqu'au 15 août 2014 sur une base de 40 heures par semaine.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un maximum de treize (13) animateurs (trices) ; le choix des personnes retenues se fera d'après la liste déjà établie par le comité de sélection selon le nombre d'inscriptions de jeunes à participer au terrain de jeux pour une période de 8 semaines débutant le 16 juin jusqu'au 8 août 2014 sur une base de 36 heures par semaine.

QUE le salaire de la coordonnatrice et des animateurs du terrain de jeux sera le taux horaire établi à la Politique du terrain de jeux de Portneuf T-2011-01.

QU'une semaine supplémentaire sera offerte aux familles comme service de garde et celle-ci doit s'autofinancer.

Rés.2014-04-092 Contrat de peinture, caserne sud

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 16 575 \$ taxes en sus, pour des travaux de peinture à la caserne sud, par Les Peintures Serge Cantin, tel que soumissionné en date du 24 janvier 2014.

Rés.2014-04-093 Réorganisation offre de services en matière de sécurité incendie

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE la Ville de Portneuf participe à une étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec cinq voix favorables et une voix défavorable. Madame Annick Leclerc enregistre sa dissidence.

Rés.2014-04-094 Inscription formation à l'Association québécoise d'urbanisme

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 505.90 \$ taxes incluses et la participation de mesdames Annick Voyer, membre du Comité consultatif d'urbanisme et madame Chantale Hamelin, conseillère à la Formation de l'Association québécoise d'urbanisme qui aura lieu le 14 juin 2014 à Champlain.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2014-04-095 Mise à jour de la carte urbaine

Considérant que la Ville de Portneuf possède une cartographie topographique minimale à l'échelle 1 : 1000;

Considérant que cette cartographie doit être mise à jour régulièrement;

Considérant que pour effectuer cette mise à jour, un travail de cueillette d'information sur le terrain et de transformation des données recueillies en coordonnées géodésiques doit être réalisé par un arpenteur-géomètre;

Considérant que les données recueillies doivent ensuite être cartographiées en vue d'éditer de nouveaux feuillets ainsi que d'actualiser la cartographie régionale en ligne;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

DE confier à monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre la tâche de procéder à la prise de relevés techniques sur le terrain, de transformer les données recueillies en coordonnées géodésiques ainsi que de préparer un dessin global en format numérique, le tout nécessaire à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1 : 1000).

DE confier à la MRC de Portneuf la tâche de réaliser la cartographie numérique en corrigeant les données de la carte topographique minimale 1 : 1000 de la Ville de Portneuf.

QUE les coûts reliés à ces travaux estimés à 10 000 \$ excluant les taxes applicables, soient imputés au poste budgétaire 02 61010 411.

Rés.2014-04-096 Mandat Mission HGE, travaux géophysiques

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate Mission HGE pour réaliser les travaux géophysiques phase IIA (sismique réfraction et électrique) pour un montant de 19 944 \$ taxes non incluses.

QUE cette dépense soit affectée au programme TECQ.

Rés.2014-04-097 Achat de trois débordemètres

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois débordemètres et les accessoires pour une dépense de 5 373 \$ taxes non incluses.

QUE cette dépense soit affectée au fonds réservé pompes.

Rés.2014-04-098 Mandat BPR, pour compléter les plans et devis

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate BPR-Infrastructures inc. pour compléter les plans et devis, le suivi pendant la construction de la nouvelle conduite sous le pont de la Rivière Portneuf dans le cadre des travaux de réfection de la 1^{re} Avenue et 2^e Avenue pour un montant de 16 900 \$ taxes non incluses

QUE cette dépense soit affectée au programme TECQ.

Rés.2014-04-099 Demande au MTQ, pavage de l'accotement

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf adresse une demande au Ministère des Transports afin que les accotements de la côte de l'avenue Saint-Louis à partir de l'intersection de la rue de la Rivière et de la rue Provencher jusqu'au haut de celle-ci soient pavés.

Information quai de Portneuf

Monsieur le maire donne des informations générales de la situation du quai de Portneuf et mentionne aux citoyens que la tête du quai sera fermée par des clôtures.

Période de questions sur les sujets traités

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h55 Fin : 21h04

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 05 hres.

Maire

Greffière